

UNSaMag

UNSA Magazine • N° 202 juillet-août 2019 • prix : 2,50 €



AVEC L'UNSA

je dis **NON** à la privatisation
d'Aéroports de Paris

Je signe la pétition !

www.referendum.interieur.gouv.fr



La plateforme de services de l'UNSA pour les élu·e·s et les sections

NUMÉRO
UNIQUE

UNSAassistance
& services

09 69 36 00 70

unsassistance@unsa.org



conseils@unsa.org

l'accompagnement stratégique
des sections et des élu·e·s.



communication@unsa.org

pour la conception des outils de
communication.



developpement@unsa.org

pour se développer là où on n'est pas
(autre site, autre entreprise du groupe).



formation@unsa.org

formation pour tous (congrés formation
syndicale), formation des élu·e·s.



juridique@unsa.org

pour les questions juridiques.



territoires@unsa.org

soutien des UD et des UR.



DES DISCOURS ET DES ACTES

Le Président de la République a dénoncé le 11 juin, à la conférence de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), les dérives « d'un capitalisme devenu fou ». Il a surenchéri en demandant le retour à une "économie sociale de marché où chacun trouve sa part", au lieu d'une "captation des richesses par quelques-uns". Il a plaidé pour un "ordre public social" incluant un salaire minimum au niveau européen, et appelé à la création au G7 d'un "fonds à impact social et environnemental".

Quelques jours plus tard, le gouvernement annonce ses mesures sur l'assurance chômage, sans doute arbitrées de longue date, mais véritable coup de massue pour les plus précaires et les plus éloignés de l'emploi.

Les nuits portant conseil, même celles plus courtes de l'été, le Président serait bien inspiré après la pause estivale de transformer son discours de Genève en actes. Il y a urgence à opérer un virage social. La cohésion de notre pays comme le besoin de justice et d'équité, l'imposent. D'autant que les défis de la transition écologique et technologique accentuent cette nécessité d'une meilleure prise en compte des plus précaires, d'une plus forte redistribution des richesses et d'une plus grande contribution des plus fortunés.

Nous, à l'UNSA, nous n'aurons de cesse de porter ces exigences. Les prochaines lois, les prochaines discussions ou réformes, les prochains budgets seront déterminants. Nous serons pleinement engagé.e.s pour faire valoir nos points de vue. Le Président et sa majorité doivent nous entendre et corriger leur trajectoire. ■



Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA

AGENDA

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE

Au Conseil
économique, social
et environnemental

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

JUILLET

09 • L'économie
du sport

10 • 3^{ème} Conférence
du CESE

SEPTEMBRE

11 • Rapport annuel
sur l'état de la France

25 • Mieux évaluer
pour mieux légiférer

Pour suivre toute l'actualité
du groupe UNSA au CESE,
abonnez-vous à la newsletter !

Rubrique : « Les parutions » sur
le site de l'UNSA www.unsa.org

25-26 SEPTEMBRE

Conseil national

Ce conseil réunira comme chaque semestre les représentant(e)s des fédérations et des unions régionales pour un tour d'horizon de l'actualité, en cette période de rentrée sociale. D'ores et déjà est prévu un point d'étape de notre plan de développement Horizon 2021, qui connaîtra une phase d'intense activité avec la mise en place des CSE dans toutes les entreprises au plus tard au 31 décembre 2019. Seront également à l'ordre du jour la réforme des retraites pour laquelle l'UNSA a été partie prenante de la concertation engagée préalablement, ainsi qu'une information sur la mise en place d'une plateforme de services à destination des structures de l'UNSA.

L'UNSA AUX SALONSCE ET FRANCECE EN SEPTEMBRE 2019

L'UNSA sera présente aux prochains rendez-vous des élus CE et des représentants du personnel

Salon des CE

LILLE	10-11 sept.
LYON	12-13 sept.
STRASBOURG	19-20 sept.
NANTES	19-20 sept.
MONTPELLIER	19-20 sept.
PARIS	24-25-26 sept.

France CE

POITIERS	10 sept.
NANCY	12 sept.
CHARTRES	12 sept.
ANTIBES	24 sept.

Prenez contact avec votre union
départementale pour participer
à l'animation du stand UNSA !



Toute l'équipe
d'UNSA
Magazine
vous souhaite
d'excellentes
vacances !

Bonnes
vacances !

Expression directe

Les prochaines émissions de l'UNSA seront diffusées

- **Mardi 23 juillet**
vers 0h30 sur France 2
- **Jeudi 25 juillet**
vers 8h50 sur France 5
- **Dimanche 11 août**
vers 11h30 sur France 3
- **Samedi 24 août**
vers 19h55 sur France Inter
- **Dimanche 25 août**
vers 6h55 sur France bleu
- **Mardi 10 septembre**
vers 13h50 sur France 2
- **Vendredi 13 septembre**
vers 22h30 sur France 5
- **Samedi 14 septembre**
vers 17h00 sur France 3

SUIVEZ-
NOUS...

Retrouvez
toutes les émissions
sur le site de l'UNSA :
www.unsa.org
rubrique :
« Écouter, voir »

UNSA MAGAZINE 202 JUILLET-AOÛT 2019 - CE MAGAZINE COMPORTE DES PAGES SPÉCIALES : UFIC - FEUX VERTS

DIRECTEUR DE PUBLICATION : LAURENT ESCURE - RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN-PIERRE GILET - PHOTOS : UNSA - MAQUETTE : PUBLICATIONS UNSA

COMPOSITION : TACTIC IMPRESSIONS - RÉGIE PUBLICITAIRE : BEAUBOURG-RÉPUBLIQUE 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00

IMPRIMERIE : TACTIC IMPRESSIONS - 2 RUE BERTHELOT 95500 GONESSE - TÉL. : 01 39 86 19 08 - REVUE MENSUELLE CPPAP N°0123 S 05098 ISSN 1283-9396

DÉPÔT LÉGAL : JUIN 2019 - TIRAGE : 62 000 EXEMPLAIRES.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES : 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - FAX : 01 48 18 88 99 - COURRIEL : UNSA@UNSA.ORG

SITE INTERNET : [HTTPS://WWW.UNSA.ORG](https://www.unsa.org) - L'UNSA EST MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)

LE FIGARO

L'Humanité - 28 mai, Interview Laurent Escure Mobilisation contre le projet de loi de transformation de la Fonction publique

« Luc Farré, Secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique, estime que l'indemnité pour la fin des contrats courts ne concernera qu'une petite partie des contrats et ne résoudra pas le problème de la précarité dans la Fonction publique. Cette précarité va demeurer et même s'accroître, car le texte ne prévoit pas un objectif de titularisation des contractuels actuels, ni ne suspend les contrats de mission. Le projet va au contraire accroître le nombre de contractuels et donc la précarité dans les années qui viennent ».



France Bleu - 3 juin, Rapport de l'Observatoire international des prisons : l'UFAP/UNSA réagit

« Ce rapport évoque les violences commises par des surveillants sur des détenus. Frédéric Chauvet, délégué UFAP/UNSA, en région Centre-Val de Loire est outré qu'on puisse tenir ce genre de propos. Il n'y a pas une journée qui se passe sans qu'un surveillant soit agressé. Dès que cela ne va pas dans leur sens, les détenus nous insultent ou passent à l'acte. De toutes les formations qu'on a, on nous apprend à ne pas sortir de nos gonds mais malheureusement, ça peut déraper. Quoiqu'on fasse, on a l'impression de ne jamais être entendu, de ne jamais être pris pour des gens normaux et qu'on jettera toujours l'opprobre sur notre profession. Il y a des utopistes qui aimeraient ne plus voir de prisons en France ou alors sans surveillants. Que l'Observatoire existe pour contrôler les choses qui s'y passent, c'est très bien. Qu'il dénonce des choses qui ne sont pas vraies, ça s'appelle de la diffamation ».



Capital

Capital - 5 juin, Interview Laurent Escure : « la réforme des retraites ne doit pas faire de perdants ».

« La méthode de discussion est bonne. Pour preuve, je souhaite qu'elle soit prolongée en étant utilisée au moment de la préparation de la loi, puis dans le débat parlementaire. Cependant, nous ne sommes pas demandeur de cette réforme systémique. Nous sommes d'accord avec l'objectif affiché de gagner en lisibilité et en clarté, mais il aurait très bien pu être possible de l'atteindre en améliorant le système déjà existant. Nous ne sommes pas dans une posture politisée ou dogmatique ce qui veut dire que nous sommes tout à fait capables de faire le jeu de la concertation jusqu'au bout, tout en menant parallèlement des actions si nous estimons que c'est nécessaire. Si jamais la réforme n'était pas bonne, l'UNSA ne mettra pas son va-tout uniquement sur son rejet, mais

essayera plutôt d'agir pour qu'elle devienne moins mauvaise, voire bonne. L'une de nos inquiétudes est que l'on prenne désormais en compte l'ensemble de la carrière. Aujourd'hui, le calcul de la pension se fait à partir des 25 meilleures années dans le privé et des six derniers mois dans le public. Ce mode de calcul permet par exemple de gommer les périodes de chômage, de temps partiel contraint ou encore celles où votre niveau de rémunération était inférieur à ce que vous pouviez espérer. Or, avec le nouveau régime cela ne sera plus le cas et il y aura une répercussion sur le niveau de la pension. Comment pourra-t-on faire pour le compenser ? Il faudra des arbitrages du gouvernement qui pourra par exemple décider de donner des points pour ces périodes ».

Le Parisien

Le Parisien - 1^{er} juin, La grève du bac aura lieu mais en coulisses

« Suite à l'appel de plusieurs syndicats à une grève de la surveillance le premier jour des épreuves, Philippe Vincent, Secrétaire général du SNPDEN/UNSA explique que, dans les lycées où sont préparées en ce moment les convocations des professeurs pour la surveillance des épreuves, les proviseurs vont probablement prendre les devants, en appelant plutôt ceux qui habituellement ne sont pas grévistes. On peut aussi faire composer les élèves dans des grandes salles plutôt que dans des petites afin d'économiser en personnel. Il n'existe pas de norme sur le nombre de surveillants nécessaires. Dans les lycées, les candidats composent en général sous l'œil d'une ou deux personnes, en plus de surveillants dans les couloirs ».

Pour en
savoir
plus

www.unsa.org



Résultats électoraux CSE



Nouvelles Implantations (mentionnées en bleu)



► Aérien, Aéroportuaire, Portuaire :

Alyzia Province (Lyon-69), 125 salarié.e.s, l'UNSA obtient 84,1% des suffrages.

Aéroport Avignon Provence (Avignon-84) 27 salarié.e.s, l'UNSA obtient 100% des suffrages.

HBG Hélicoptères de France (Tallard (05)) : l'UNSA a obtenu 52% des suffrages.

France Handling Piste (Roissy CDG - 95) : 91 salarié.e.s, l'UNSA obtient 29% des suffrages.

Japan Airlines (Paris-75) : 59 salarié.e.s, l'UNSA a obtenu 100% des suffrages.

Aéروشuttle (Wissous-91) : 55 salarié.e.s, l'UNSA a obtenu 7,9% des suffrages.

Aréma (Baie Mahault-971) : 207 salarié.e.s, l'UNSA obtient 9,6% des suffrages.

► Agriculture :

Arterris (Castelnaudary-11) : 500 salarié.e.s, l'UNSA obtient 33,8%.

► Banque :

Banque Chaabi du Maroc (Paris-75) : 275 salarié.e.s, l'UNSA devient 1^{er} syndicat avec 38,6%.

► Enseignement privé :

CREEFI (Grenoble-38), l'UNSA obtient 50,8%.

OGEC Ste Thérèse Élancourt (Le Mesnil St Denis-78) : 40 salarié.e.s, l'UNSA a obtenu 42,4 %.

Apprentis d'Auteuil Océan Indien (St-Denis-974) : 114 salarié.e.s, fondation d'Auteuil (hors Convention collective), l'UNSA obtient 54,2%.

► Logement :



CDC Habitat (Paris-75) 4 070 salarié.e.s du groupe CDC. L'UNSA obtient 37,6% des suffrages.

► Santé privée :



UES Orpéa (Puteaux-92), 10 675 salarié.e.s, l'UNSA gagne sa représentativité et devient 3^{ème} syndicat avec 12,1%.



Hôpital Foch (Suresnes-92), 2 232 salarié.e.s, l'UNSA obtient 25,2% des suffrages.

Aural (Lyon-69), 309 salarié.e.s, l'UNSA obtient 40,5%.



Établissement Français du Sang Ile de France (Ivry-sur-Seine-94) : 1 204 salarié.e.s, l'UNSA obtient 54,5%.



Colisée Patrimoine Group (France) : 43 résidences médicalisées, l'UNSA obtient 63%.

Pôle de Santé du Plateau (Meudon-la-Forêt- 92) : 350 salarié.e.s, l'UNSA confirme sa 1^{ère} place avec 69,3%.

► Métallurgie :

Contitech Anoflex SAS (Caluire - 69), 338 salarié.e.s, l'UNSA obtient la 1^{ère} place avec 37,3.

Omerin SAS (St-Etienne - 42), 105 salarié.e.s, l'UNSA obtient 100% des suffrages.

► Sécurité sociale :



CPAM de Gironde (Bordeaux-33) : 1 251 salarié.e.s, l'UNSA devient représentative avec 11,8%.

CPAM de la Drôme (Valence-26) : 354 salarié.e.s, l'UNSA confirme sa 1^{ère} place avec 52,6%.

► Transport routier :



Brink's Evolution : 3 088 salarié.e.s, dans 5 CSE, l'UNSA gagne sa représentativité sur l'entreprise, avec 14,6%.

Brink's Evolution Ile-de-France Nord & Est : 1 110 salarié.e.s, l'UNSA obtient 17%.

Brink's Evolution Ouest : 982 salarié.e.s, l'UNSA obtient 16,5%.

Brink's Evolution Sud-Est : 63 salarié.e.s, pas de liste UNSA.

Brink's Evolution Siège-CNSC : 119 salarié.e.s, l'UNSA obtient 20,8%.

Brink's Evolution International : 114 salarié.e.s, l'UNSA obtient 58,8%.

Autocars Metereau (Saujon - 17) : 54 salarié.e.s du groupe ASTT, l'UNSA obtient 89,7%.

Perrenot Munster (St-Just-St-Rambert-42) : 82 salarié.e.s, l'UNSA obtient 57,6%.

Transport Satar (Boé - 47) : 187 entreprises, l'UNSA obtient 87,2%, FO 12,8%.

Société Nouvelle Struby (Witry-les-Reims - 51) : 95 salarié.e.s, l'UNSA obtient 20%.

Keolis Sud Lorraine (Bouxières-aux-dames - 54), 393 salarié.e.s, l'UNSA obtient 30,8%.

Transports Ghestem Nord (Fretin-59), 89 salarié.e.s, l'UNSA obtient 59,3%.

LogLeers (Leers - 59), 250 salarié.e.s, l'UNSA progresse de 9 pts et obtient 38,8%.

Gautier Logistique Nord (Libercourt-62) : 212 salarié.e.s, l'UNSA obtient 24,1%.

Autocars Artésiens (Béthune-62) : 231 salarié.e.s, l'UNSA obtient 9,8% des suffrages.

Transdev Rhône Alpes Interurbain (Villefranche-sur-Saône -69), l'UNSA obtient 23,4%.

Transport Groupe Cayon (Chalon-sur-Saône-71) : 537 salarié.e.s, l'UNSA obtient 82,6% des voix.

Geodis BM Normandie (Oissel-76), 96 salarié.e.s, l'UNSA obtient 67,7%.

Cars Perier (Lillebonne-76) : 171 salariés, l'UNSA confirme sa 1^{ère} place avec 49%.

Kuehne + Nagel (Mitry-Mory - 77), 107 salarié.e.s, l'UNSA obtient 18,4%.

Kuehne + Nagel (Danmartin-en-goële - 77), 193 salarié.e.s, l'UNSA confirme sa 1^{ère} place avec 54,1%.

Bourgey-Montreuil Presse Géodis (Chelles-77), 138 salarié.e.s, l'UNSA devient 1^{ère} avec 47,6%.

Les Cars Perrier (Trappes-78) : 216 salarié.e.s, l'UNSA obtient 14,3%.

BTL Transports (Amiens-80) : 230 salarié.e.s, l'UNSA obtient 21,9%.

Savac Bus Services (Nanterre-92) : 117 salarié.e.s, l'UNSA devient 1^{er} syndicat avec 44,4%.

Chabe Limousines (Nanterre-92), 160 salarié.e.s, l'UNSA obtient 37,3%.

DHL International Express France (le Bourget-93) : 2 592 salarié.e.s, l'UNSA obtient 1,1%.

► Transport urbain :

KEOLIS

Keolis Rennes (Rennes-35) : 1 091 salarié.e.s, l'UNSA obtient 12%.

Trandev Royan Atlantique (St Sulpice de Royan-17) : 29 salarié.e.s, l'UNSA obtient 100% des voix.

► Déchets - Assainissement :

Netra St Grégoire (Rennes-35) : l'UNSA obtient 37,4%.

OTUS : l'UNSA obtient 9% à Bonneuil (Val-de-Marne-94), 13,8% à Wissous (Essonne-91).

Sasu Poly Senti (Argenteuil-95) : l'UNSA obtient 20% des voix.

SITA Lyon Suez (St-Fons-69) : l'UNSA obtient 25% des voix.

Endel SRA (Courbevoie-92), 173 salarié.e.s, anciennement SRA-SAVAC groupe Engie, l'UNSA obtient 100%.

► Services tertiaires :

Association Adomicile 33 (Eysines-33) : 89 salarié.e.s, l'UNSA obtient 100%.

Air Partenaire Santé (Caen-14), 92 salarié.e.s, l'UNSA obtient 35,4%.

Geodis IT Infrastructures (Le Bourget du lac - 73), 63 salarié.e.s, l'UNSA obtient 100%.

► Propreté :

Sevel Services Brest (Brest-29), 207 personnes, l'UNSA confirme son bon score avec 100%.

Sevel Services Morlaix (Saint-Martin-des-champs-29), 72 personnes, l'UNSA gagne sa représentativité avec 30,2%.

Sevel Services Quimper (29), 77 personnes, l'UNSA obtient 64,1%.

S
SAMSIC

Samsic Paris 13^{ème} (Malakoff - 92), 347 salarié.e.s, l'UNSA confirme sa place de syndicat majoritaire avec 72,5%.

Samsic Champerret (Paris-75), 1 226 salarié.e.s, l'UNSA devient 2^{ème} syndicat avec 20,6%.

Propreté 2000 (Thourotte-60), 326 salarié.e.s, l'UNSA obtient 50%.

► Agence de voyage :

Kuoni GTS (Saint-Ouen-93), 107 salarié.e.s, anciennement GTA, l'UNSA obtient 76,1%.

► Hôtel Café Restaurant :

Hôtel Plaza-Athénée (Paris-75), 518 salarié.e.s, l'UNSA confirme sa 1^{ère} place avec 73,5%.

Hôtel Renaissance - le Parc (Paris-75), 88 salarié.e.s, l'UNSA confirme sa 1^{ère} place avec 59,4%.

Hôtel Méridien (Nice-06) : 169 salarié.e.s, l'UNSA obtient 37,4%.

► Commerce :



Lidl France : 26 000 salarié.e.s, ensemble des 27 CSE, l'UNSA confirme sa deuxième place (1^{ère} chez les employés) avec 20,4% progressant de plus de 800 voix. L'UNSA est 1^{er} syndicat dans 7 CSE.

Leclerc Saintes Abbaye Maine SAM (Saintes-17), 133 salarié.e.s, l'UNSA obtient 100% des voix.

Minelli (Aubagne-13) : 546 salarié.e.s, l'UNSA gagne sa représentativité avec 10,4%.

EG Rétail (Cergy-95), groupe BP, anciennement Delek France, l'UNSA obtient 25%.

Samada Combs (77), 268 salarié.e.s, l'UNSA gagne sa représentativité avec 18,4%.

Samada Wissous (91), 114 salarié.e.s, l'UNSA gagne sa représentativité avec 16,8%.

Suite des résultats électoraux >



Fromagerie Le Centurion (Libercourt-62), 210 salarié.e.s, l'UNSA devient 1^{er} syndicat avec 36,5%.

Métro France (Vitry-94), 270 salarié.e.s, l'UNSA obtient 9,44%.

Beeline Retail (Paris-75), 163 salarié.e.s, l'UNSA obtient 100%.

SARL Aldi marché Cavillon (84), 726 salarié.e.s, l'UNSA devient le 1^{er} syndicat avec 34,8%.



Grand Vision France (Montigny-le-Bretonneux -78) 3758 salarié.e.s (Grand Optical & Générale d'Optique) l'UNSA obtient 15,1%.

Fauchon (Paris), 80 salarié.e.s, l'UNSA devient syndicat majoritaire avec 82,7%.

Leroy-Merlin La Roche sur Yon (85), 130 salarié.e.s, l'UNSA obtient 100% des voix.

Pomona Passion Froid (Tresses-33), 337 salarié.e.s, l'UNSA devient majoritaire avec 73,1%.



Kiabi (Hem-59), entreprise plus de 5000 salarié.e.s, l'UNSA obtient 28,7%.

Lyon Parc Auto (Lyon-69), 168 salarié.e.s, l'UNSA obtient 41,4%.

ResMed (St Priest-69), 245 salarié.e.s, l'UNSA obtient 73,3%.

Movitex (Wasquehal -59) : 126 salarié.e.s, l'UNSA devient majoritaire avec 80,2%.

SAS Lilial (St Barthelemy d'Anjou-49) : 86 salarié.e.s, l'UNSA obtient 35,9%.

Cyrrillus SAS (Tourcoing-59) : 370 salarié.e.s, l'UNSA obtient 31%.

BUT Agde (Agde-34) : 18 salariés, l'UNSA obtient 93,3%.

BUT Chateaubriand (Chateaubriand -44) : 21 salariés, l'UNSA obtient 68,4%.

BUT Provins (Provins-77) : 72 salariés, l'UNSA obtient 93,3%.

BUT Ste Geneviève (Ste-Geneviève-les-Bois -91) : 72 salariés, l'UNSA obtient 7,6%.

Céline SA (Paris-75) : 397 salarié.e.s, l'UNSA devient le 1^{er} syndicat avec 91,6%.

Hugo Boss France SA (Paris-75) : 459 salarié.e.s, l'UNSA obtient 24,3%.



Pimkie Diramode (Villeneuve-d'Ascq), 1 733 salarié.e.s, l'UNSA gagne sa représentativité avec 19,4%.

Mac Donald's France Services (Guyancourt -78), 494 salarié.e.s, l'UNSA obtient 34,5%.



Carrefour

Carrefour Nice TNL (Nice-06) : 452 salarié.e.s, l'UNSA obtient 39,5%.

Carrefour Aix-en-Provence (13) : 774 salarié.e.s, l'UNSA obtient 5,95% et fait son entrée au CSE.

Carrefour Bègles (33) : 326 salarié.e.s, l'UNSA gagne sa représentativité avec 12,3%.

Carrefour Salaise (38) : 211 salarié.e.s, l'UNSA confirme sa 1^{ère} place avec 48,9%.

Carrefour Illzach (Illzach-68) : 298 salarié.e.s, l'UNSA gagne sa représentativité avec 14,9%.

Carrefour Rambouillet (78) : 336 salarié.e.s, l'UNSA confirme sa 1^{ère} place avec 48,9%.

Carrefour Chambourcy (78) : 371 salarié.e.s, l'UNSA gagne sa représentativité avec 33,9%.

Carrefour Supply Crépy-en-Valois (60) : 480 salarié.e.s, l'UNSA obtient 14,9%.

Carrefour Supply Combs (77), 361 salarié.e.s, l'UNSA obtient 12,3%.

Carrefour Supply Combs (77), 361 salarié.e.s, l'UNSA obtient 12,3%.

Nouvelles Sections



Aérien :

• Aéroport Avignon Provence - Montfavet (84)

Activité des déchets :

• Société Onyx méditerranée - Marseille (13)

Coopérative agricole :

• Guillot Cobreda - Cuisery (21)

• Ynovae Capserval - Véron (89)

Culture :

• Cinémathèque Française - Paris (75)

Enseignement privé :

• CREEFI Lycées Iser Bordier

• Le Bréda & Les Gorges - Grenoble (38)

• Les Cordeliers - Seynod (74)

Fonction publique :

• DGFIP de Saône et Loire (71)

Logement social :

• 13 Habitat - Marseille (13)

Métallurgie :

• Guy Neyret SAS - Chaponost (69)

Photographie :

• Photobox - Sartrouville (78)

Pôle Emploi :

• Pôle Emploi PACA - Marseille (13)

Publicité :

• Car & Boat Media - Paris (75)

Santé privée :

• Centre gérontologique Pontacq Ney Jurançon - Pontacq (64)

Tertiaire :

• Elior Services - Clichy (92)

Transport urbain et voyageurs :

• Transdev Eure-et-Loir - Mainvilliers (28)

• Keolis Mobilité Roissy - Le Mesnil Amelot (77)

• Keolis Mobilité Val de Marne - Créteil (94)

• Stivo - Genicourt (95)

• Transdev Conflans - Conflans Sainte Honorine (78)

Transport Logistique :

• Star Services Groupe Toutadom - Epinay (93)

• Transdev Ecquevilly - Ecqueville (78)

• Geodis BM SAS - Savoie (73)

N'hésitez pas à nous contacter
developpement@unsa.org
au 09 69 36 00 70
 (numéro non surtaxé).

Quel Revenu Universel pour les personnes les plus vulnérables ?

Dès que le terme « revenu » est prononcé, il est suivi très souvent du terme « universel ». Nous trouvons également les qualificatifs de subsistance, d'existence, de base, de citoyenneté, d'allocation universelle, de revenu garanti, de revenu contributif et depuis le 13 septembre 2018, date des annonces du Président de la République du Revenu Universel d'Activité (RUA)



À chaque qualificatif on peut associer un rapport, une contribution, un essai...

Déjà en 1979, dans « Le Pouvoir Social » paru aux éditions des Presses Universitaires Françaises, Jacques Fournier et Nicole Questiaux voyaient dans le revenu universel le ferment d'une société à deux vitesses.

Depuis la bibliographie s'est étoffée en la matière avec des titres suscitant tous la curiosité.

Voici quelques titres d'articles qui démontrent la diversité et la richesse du sujet :

- « Le revenu de base, peut-il vraiment libérer le salarié ? »
- « Salariat ou revenu d'existence »
- « Le revenu de base : une fausse bonne idée qui préempte les débats sur le nécessaire renouveau du système de protection sociale »
- « Revenu universel : évitons les discours simplistes ».

La Fondation Jean Jaurès, dans son rapport de mai 2016 intitulé « Revenu de base, de l'utopie à la réalité », conçoit le revenu de base comme une adaptation de la protection sociale aux nouvelles formes de travail et notamment de la pauvreté laborieuse. Cette instauration permettrait une sécurisation des parcours professionnels sur le plan financier et inciterait peut-être à davantage de prise de risque dans les choix individuels. Cependant 3 questions demeurent avant même de l'expérimenter : Quel montant accorder au revenu universel ? Comment le financer ? Quelles seront les incidences économiques ?

D'autres propositions issues de rapports tels que « Pour un minimum décent : contribution à la réforme des minima sociaux » de Terra Nova en novembre 2016, le rapport Sirugue, l'avis du CESE d'avril 2017 intitulé « Revenu minimum social garanti (RMSG) » font des constats sur le fonctionnement et la complexité du système actuel. Ces rapports prônent une refonte des minima sociaux conduisant à une fusion de l'ensemble ou d'une partie de ceux-ci.

Aujourd'hui pas moins de 10 minima sociaux assurent un revenu minimum à certaines catégories de la population selon différents critères (handicap, vieillesse, demandeurs d'asile...). Les aides ne sont pas attribuées selon les mêmes conditions de ressources et sont de montant différent pouvant entraîner des situations inéquitables entre individus. De plus le non-recours atteint environ 30% pour le RSA, ce qui nuit aux objectifs portés par les minima sociaux, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Lors de la présentation de la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018 par le Président de la République, le **Revenu Universel d'activité** a été annoncé comme la mesure phare de la stratégie instaurant un nouveau filet de sécurité sociale avec pour objectifs de mettre fin au millefeuille des dispositifs actuels, de garantir un soutien financier aux ménages les plus pauvres, de construire un système simple et lisible et d'être incitatif à l'activité (reprise d'emploi ou augmentation de la quotité de travail).

Pour l'UNSA le chantier ouvert le lundi 3 juin 2019 avec le lancement d'une concertation, doit être un système construit sur la solidarité nationale.

Chaque personne en situation de fragilité sociale et économique doit avoir droit à un revenu garanti et stable qui se présente comme une prestation sous condition de ressources. Ce revenu attaché à l'individu, doit être versé de façon automatique, à toutes les personnes quelle que soit la partie du territoire sur laquelle elles vivent. Cette allocation d'un revenu est essentiellement une étape de transition de nature à participer au retour à l'emploi ou à l'accès à un premier emploi.

Le périmètre proposé avec la fusion du RSA, de la prime d'activité et des aides au logement mélange plusieurs politiques publiques alors que la simplification, la transparence, la cohérence sont des impératifs affichés.

L'UNSA sera très vigilante tout au long de la concertation pour construire un revenu universel ayant pour objectif de compenser l'absence de revenu due à une situation de précarité, que ce soit par le nonaccès ou la perte d'emploi, une situation de handicap ou de vieillesse. Cela sera le socle minimum garantissant des droits fondamentaux pour tous et devra s'accompagner d'un renforcement de l'accompagnement social et vers l'emploi par les professionnels. La lutte contre le non-recours doit également être le fil rouge de sa conception qui rendra au système toute sa crédibilité et ainsi consolidera notre pacte social. ■

Bureau national des 19 et 20 juin 2019

« Si l'UNSA doit être dans l'action,
elle le sera sur ses mots d'ordre »

Laurent Escure

En ouvrant ce Bureau national, le Secrétaire général, Laurent Escure procède à un tour d'horizon de l'actualité sociale.

➤ Situation internationale

Présente à la Conférence de l'OIT au travers d'une délégation composée du Secrétaire général Laurent Escure et de la Secrétaire nationale chargée des questions internationales, Rachel Brishoual, l'UNSA a été reçue par le Président de la République Emmanuel Macron. Ce fut l'occasion pour Laurent Escure d'insister sur l'exemplarité que doit montrer la France dans son propre pays. La culture du compromis doit se développer. L'UNSA sera le porte-parole de cette méthode, avec le souci constant que la négociation aboutisse, en se positionnant clairement pour le tripartisme.

Dans cette perspective, notamment tripartite, l'idée d'une représentativité nationale assise sur une représentativité public/privé à 7% est tout à fait cohérente.

➤ En France

Nous avons réagi vivement aux annonces relatives à la réforme de l'assurance chômage qui constituent un grand coup de massue sur la tête des plus précaires en les culpabilisant et en stigmatisant les plus pauvres.

Sur les retraites, rien n'a bougé. Notre musique sur la nécessité de la transition se fait entendre.

Si l'UNSA doit être dans l'action, elle le sera sur ses mots d'ordre. La convergence des luttes est une démarche politique ; pour nous c'est la fin du syndicalisme.

Quoiqu'il arrive, nous maintiendrons le dialogue avec les parlementaires et le gouvernement, quand bien même nous pourrions être amenés à nous joindre à un mouvement commun, mais toujours sur des mots d'ordre clairs.

Plus la période de transition sera longue, mieux on pourra organiser les solidarités.

Nous devons avoir tous les fers au feu, avec l'opinion publique de notre côté.

Pour nous, il n'est pas question de fragiliser le système de solidarité intergénérationnelle.



Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, était l'invité du Bureau national.

➤ Notre développement

Les derniers résultats électoraux sont encourageants, porteurs de bonnes nouvelles, telles qu'à SFR où nous avons pu consolider très nettement nos positions.

Les 6 prochains mois constitueront une véritable déferlante, avec la mise en place des CSE dans les 2/3 des entreprises où les élections n'ont pas encore eu lieu.

Un plan sera présenté au Conseil national, pour passer d'un plan d'urgence à un plan de développement durable.

Notre stratégie syndicale, quant à elle, reste inchangée : indépendance, détermination à obtenir des avancées et actions ciblées.

➤ L'UNSA s'engage dans la bataille référendaire du NON à la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris)

4,7 millions de signatures sont nécessaires pour contraindre le Parlement à examiner la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Parce qu'ADP est un enjeu de souveraineté de la France dans ses infrastructures stratégiques de mobilité, parce qu'ADP est une entreprise rentable (son cours en bourse a été multiplié par 3,5 depuis 2006), le Bureau national de l'UNSA appelle l'ensemble de ses sympathisants à se mobiliser pour signer en ligne le référendum à l'adresse suivante :

www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1

Ce Bureau national a aussi :



- Enregistré les nouvelles implantations de nos syndicats et fédérations
- Décidé de l'utilisation du Fonds de Mutualisation après avoir pris connaissance des dossiers présentés
- Pris connaissance des divers dossiers d'actualité : la fusion des branches en cours, la mise en œuvre de l'index Egalité Femmes/Hommes dans les entreprises privées
- Voté la saisine de la commission Vie syndicale sur les améliorations à apporter pour éviter d'éventuels dysfonctionnements dans nos différentes structures. ■

Les comptes de la Sécurité sociale en 2018 s'améliorent encore...

Les prévisions 2019 sont plus pessimistes



Pour 2018, les comptes de la sécurité sociale affichent un déficit de 1,2 milliard alors que la loi de financement en prévoyait 1. On constate pour 2018 une baisse du déficit, baisse interrompue depuis 2012

Comme l'indique la cour des comptes, le déficit aurait dû être moins important, de l'ordre de 0,4Md€ si l'Etat avait compensé le crédit d'impôt taxe sur les salaires. Cette non compensation a de fait dégradé les comptes, et par conséquent ralenti l'amélioration du solde du régime général et du Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV).

■ Les branches de la « sécu » en 2018

La seule branche qui reste en déficit, mais dont les efforts de redressement sont remarquables (passant de -5 Mds € à -732 M €), est celle de l'Assurance Maladie.

Concernant la branche AT-MP, elle est moins excédentaire que prévu. Ce résultat est en partie dû à une croissance des prestations de 2,9%. Cette progression interroge l'UNSA. En effet, il ne faudrait pas qu'elle soit la traduction d'un relâchement en matière de prévention des risques dans les entreprises suite, notamment, à la disparition des CHSCT.

La branche famille est en excédent, bien plus faiblement qu'attendu.

La branche vieillesse affiche quant à elle un excédent de 200 millions, mais ce solde se dégrade fortement au contact du FSV pour atteindre un déficit de 1,6 milliard d'euros.

■ Le financement

Aujourd'hui, la structuration du mode de financement de la Sécurité sociale est bouleversée. Ainsi, les recettes issues des cotisations se réduisent en raison de choix politiques pour donner lieu à une augmentation importante de la part de l'impôt et notamment de la TVA. Cette dernière ne cesse de croître et a plus que doublé en seulement 1 an.

Cette affectation de la TVA au profit du financement de la Sécurité sociale n'est pas sans conséquence. Ces nouvelles affectations de recettes se font au détriment d'un financement clairement « fléché ».

Pour l'UNSA, la clarté dans le financement de la protection sociale tient une part importante dans l'acceptabilité sociale.

Solde par branche du régime général et du FSV

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019(p)
Maladie	-5,9	-6,8	-6,5	-5,8	-4,8	-4,9	-0,7	-0,9
Accidents du travail	-0,2	0,6	0,7	0,7	0,8	1,1	0,7	1,2
Retraite	-4,8	-3,1	-1,2	-0,3	0,9	1,8	0,2	-0,7
Famille	-2,5	-3,2	-2,7	-1,5	-1,0	-0,2	0,5	0,8
Régime général	-13,3	-12,5	-9,7	-6,8	-4,1	-2,2	0,5	0,4
FSV	-4,1	-2,9	-3,5	-3,9	-3,6	-2,9	-1,8	-2,1
Vieillesse y compris FSV	-8,9	-6,0	-4,6	-4,2	-2,8	-1,1	-1,6	-2,8
Régime général + FSV	-17,5	-15,4	-13,2	-10,8	-7,8	-5,1	-1,2	-1,7

Source : DSS/SDEPF/6A

■ La tendance pour 2019

Le déficit pour 2019 se creuserait de 0,5 Md€. Pour l'UNSA, si cette tendance devait être confirmée elle devra être analysée avec attention.

Les mesures d'urgence économique et sociale, prises en 2019, vont impacter les recettes de la Sécurité sociale à hauteur de 2,7 Mds€. Ainsi, si l'État venait à ne pas compenser ces exonérations de cotisations sociales, le déficit de la sécurité sociale atteindrait alors 4,4 Mds€.

Pour l'UNSA, toute exonération de cotisation sociale doit être intégralement compensée par l'État.

Évolution des soldes du régime général de Sécurité sociale de 1999 à 2019



Source : DSS/SDEPF/6A

➤ L'UNSA milite pour un meilleur dialogue

Les décisions prises à travers les LFSS⁽¹⁾ ont donc des impacts majeurs. Pour l'UNSA, la construction du PLFSS⁽¹⁾ ne peut plus se faire sans une véritable concertation en amont avec les partenaires sociaux : la transparence, la lisibilité dans le financement de la protection et dans les décisions prises sont gage d'une adhésion renforcée de nos concitoyens à notre modèle social. ■

⁽¹⁾ PLFSS : Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale - LFSS : Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

Réforme de l'assurance chômage : le gouvernement maintient son cap !

Suite à l'échec des négociations entre les partenaires sociaux afin d'établir une nouvelle convention d'assurance chômage fixée par le gouvernement, l'État a pris la main et présenté ses arbitrages lors d'une conférence de presse le 18 juin

L'issue était prévisible, tant la lettre de cadrage des négociations fixait des objectifs rendant extrêmement difficile la convergence des partenaires sociaux. Parmi ceux-ci, réaliser plus de 3 milliards d'euros d'économies sur 3 ans, revoir les règles d'indemnisation pour inciter à la reprise d'un emploi durable ou limiter le recours aux contrats courts.

Pour l'UNSA, cette réforme pénalise encore plus les plus précaires.

➤ Durcissement des règles d'indemnisation

Globalement, les demandeurs d'emploi et plus généralement les actifs les plus précaires seront négativement impactés par les mesures présentées par le gouvernement qui seront mises en œuvre entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} avril 2020. Tout d'abord, il faudra travailler plus longtemps, dans un délai plus court, pour ouvrir des droits à l'indemnisation : 6 mois sur les 24 derniers mois contre 4 mois sur les 28 derniers mois jusqu'à aujourd'hui.

Ensuite, le seuil de rechargement des droits, principe qui permet à un demandeur d'emploi qui retravaille avant d'avoir épuisé ses droits à l'Aide au retour à l'emploi (ARE) d'acquiescer des nouveaux droits supplémentaires, sera rehaussé de 150 heures à 900 heures. Aussi, les règles de calcul de l'ARE vont être modifiées afin d'empêcher qu'une indemnisation chômage soit supérieure à la moyenne des revenus du travail. Ainsi, les allocations chômage ne seront plus calculées sur les jours travaillés mais sur le revenu mensuel du travail. Pour l'UNSA, les

prétextes invoqués par le gouvernement pour mettre en place ces dispositions ne justifient pas le durcissement des règles d'indemnisation qui risque d'aggraver les conditions de vie déjà difficiles des travailleurs précaires et de beaucoup de chômeurs.

➤ Dégressivité des allocations

Enfin, le gouvernement met en place une dégressivité des allocations pour les salariés ayant perçu un salaire supérieur à 4 500 euros bruts par mois. Ces derniers verront leur ARE réduite de 30% au début du 7^{ème} mois d'indemnisation avec la fixation d'un plancher à 2 261 euros nets par mois. L'UNSA rappelle que la dégressivité n'est pas efficace pour améliorer le retour à l'emploi comme l'expérience des années 1990 l'a démontré. Cette mesure ne relève que d'un ajustement budgétaire et pourrait marquer une nouvelle étape dans la remise en cause du caractère assurantiel et universel du système d'assurance chômage français. Les séniors ne sont pas concernés par cette mesure en raison des difficultés de retour à l'emploi à partir d'un certain âge, ce qui, pour l'UNSA, va dans le bon sens. Pour autant le seuil de 57 ans est trop élevé au vu de la réalité du marché et des difficultés des « séniors » à retrouver un emploi.

➤ Bonus-Malus

L'exécutif, reprenant une promesse d'Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle, instaure un bonus-malus pour les entreprises afin d'inciter celles-ci à proposer davantage de CDI et à rallonger la durée des CDD.



La cotisation patronale payée à l'assurance chômage variera en fonction du nombre de salariés qui s'inscrivent à Pôle emploi après avoir travaillé pour une entreprise rapporté à l'effectif global de celle-ci. Cependant, seuls 7 secteurs seront concernés par le dispositif et la surcotisation ne dépassera pas 5%. Pour rappel, la surcotisation mise en place entre 2013 et 2017 pouvait atteindre 7% pour des CDD conclus pour une durée inférieure à 1 mois. En raison de nombreuses exceptions, cette disposition n'a pas eu d'impact sur l'évolution des contrats courts. Les CDD d'usage, pour leur part, se verront appliquer une taxe forfaitaire de 10 euros, peu importe le secteur concerné. Pour l'UNSA, ces mesures sur le bonus-malus ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne font pas porter suffisamment la responsabilité aux entreprises concernant l'augmentation de la précarité.

Ces mesures s'attaquant aux plus précaires, mais pas à la précarité, et la faible ampleur du dispositif de bonus-malus sont contrebalancées par le renforcement et l'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. La diminution des effectifs enclenchée depuis 3 ans à Pôle Emploi sera suspendue et l'accent sera porté notamment sur la mise à niveau des compétences et le suivi des demandeurs d'emploi en situation de cumul ou d'alternance entre emploi et chômage.

L'UNSA prend acte de ces annonces mais attend des engagements sur les moyens et les ressources qui seront mise en œuvre ainsi que des précisions sur les modalités précises de ces dispositifs. ■

L'UNSA au rendez-vous des Marches des Fiertés

À Paris...

Militant résolument contre toutes les formes de discrimination, en solidarité et soutien aux personnes LGBT+, l'UNSA a participé, samedi 29 juin, à la Marche des Fiertés parisienne...



...et dans les Régions

Elle était et sera présente de même aux Marches des Fiertés de bien d'autres villes...



Biarritz



Bordeaux



Metz



Toulouse...

La réforme 100 % Santé Ce qu'il faut retenir

Pour un meilleur accès aux soins

Promesse de la campagne présidentielle, le reste à charge zéro va progressivement se mettre en place pour les soins et équipements liés à l'optique, à l'audition et au dentaire.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une politique d'accès aux soins menée depuis de nombreuses années par les mutuelles membres du Groupe VYV.

L'action prioritaire menée sur ces 3 postes de dépenses sonne comme une évidence s'agissant d'améliorer l'accès aux soins :

- 6,7 millions de Français renoncent aux lunettes, poste de dépenses dont le reste à charge moyen est de 22% (contre 8,3% de reste à charge moyen pour les dépenses de santé en France).
- 4,7 millions de Français renoncent aux soins dentaires, poste avec un reste à charge moyen de 43%.
- 2,1 millions de Français renoncent aux appareils auditifs, poste où le reste à charge moyen atteint 53%. D'ailleurs, seulement 1 personne malentendante sur 3 est appareillée actuellement.

Une réalité qui s'explique par des prises en charge de l'Assurance Maladie plus faibles sur ces 3 postes que dans les autres domaines du soin et des tarifs fixés librement par les professionnels de santé, et de façon souvent déconnectée du niveau de remboursement.

Le Groupe VYV précurseur dans l'accès aux soins pour tous

Au travers des réseaux de soins, les mutuelles du Groupe VYV ont déployé un dispositif depuis de nombreuses années déjà, pour réguler les tarifs et limiter le reste à charge. Leur pertinence s'en trouve confortée par la présente réforme.

- **La première exigence des réseaux est la qualité des prestations au meilleur prix tout en préservant la liberté de choix du bénéficiaire.** Les professionnels de santé sélectionnés s'engagent sur une charte de qualité et un respect des tarifs négociés. Avec la réforme, le réseau offrira la garantie pour l'adhérent d'une offre sans reste à charge et jouera d'autant plus son rôle de régulateur sur les tarifs libres.
- **Dans ces réseaux, nos adhérents peuvent déjà bénéficier d'offres pouvant aller jusqu'à une absence de reste à charge, tout en bénéficiant du tiers payant.** Notre expertise sur toute la chaîne de valeur des filières santé permet de contractualiser avec les professionnels de santé pour qu'ils continuent à proposer aux adhérents les dernières innovations technologiques et un plus grand choix d'équipements et dispositifs médicaux.
- **Les enjeux d'accès aux soins vont bien au-delà du 100% Santé.** Le Groupe VYV est un acteur mutualiste présent au cœur des territoires. À travers VYV Care, il regroupe plus de 1 000 établissements de soins et d'accompagnement dans les différents domaines du sanitaire, du médico-social et de la distribution de matériel médical. Le Groupe VYV combat également les déserts médicaux en développant la téléconsultation.

Objectif 2022

pour des offres sans reste à charge

Seuls certains soins seront pris en charge à 100%

L'objectif du 100% Santé est d'aboutir à un reste à charge zéro sur l'optique, le dentaire et l'audition d'ici 2022. Le principe repose sur la définition par l'État et les syndicats de professionnels d'un panier de soins sans reste à charge qui doit correspondre à des soins et dispositifs adaptés aux besoins essentiels. Ceux-ci seront **pris en charge à 100% par l'action conjuguée du régime obligatoire et des complémentaires**. Les professionnels de santé ont accepté de plafonner leurs honoraires ou prix de vente sur certaines prestations. Exemple : le 100% Santé en optique, c'est un choix parmi 17 montures adultes, 10 montures enfants dans 3 coloris uniquement, avec des verres simples ou progressifs et un tarif de monture plafonné à 30€.

La liberté de choix hors du panier défini demeure : à quel prix ?

Chacun restera libre de choisir des soins et prestations en dehors du panier de soins initié par la réforme. Selon les soins, les tarifs seront alors libres ou limités. **La base de remboursement de la Sécurité sociale sera très fortement réduite et les taux de remboursement pratiqués par les complémentaires seront également plafonnés de façon moins favorable qu'actuellement.**

Exemple : hors 100% Santé, la monture sera remboursée 0.05€ par la Sécurité sociale, et le complément pris en charge par la complémentaire santé se fera dans la limite des plafonds autorisés.

Une mise en place progressive et complexe à partir de 2020

- **À compter de janvier 2019** : les limites de tarifs et les plafonds de remboursement entreront progressivement en vigueur (audiologie puis dentaire dès avril).
Cependant, les paniers de soins intégralement remboursés ne rentreront en vigueur que l'année suivante.
 - **À partir de 2020** : en optique et pour une partie du dentaire (couronnes, bridges)
 - **À partir de 2021** : les audioprothèses et le reste du dentaire (prothèses amovibles).
- La mise en conformité sera un enjeu pour respecter le cadre des contrats dits responsables prévu pour 2020.

Le Groupe VYV accompagne chaque client et partenaire dans la mise en œuvre du 100% Santé

- 1 Un bilan social et économique réalisé au regard des impacts de la Réforme 100% Santé.
- 2 Des outils de suivi des prestations santé consommés et du reste à charge observé pour piloter au mieux le bilan social de l'entreprise.
- 3 Des kits de communication et sensibilisation des collaborateurs.

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Dossier

Le syndicalisme européen :

La Confédération Européenne des Syndicats (CES)



La CES, une action commune pour l'Europe sociale

La CES a été créée en 1973 afin de « représenter et promouvoir les intérêts sociaux, économiques et culturels des travailleurs au niveau européen en général et vis-à-vis des institutions européennes en particulier ».

Elle regroupe 90 confédérations syndicales nationales issues de 38 pays ainsi que 10 fédérations syndicales européennes sectorielles soit plus de 45 millions de membres. Elle a mis en place des structures spéciales

qualifiées de « groupements d'intérêt » pour représenter certaines catégories de travailleuses et travailleurs : Le Comité de coordination des Conseils syndicaux interrégionaux (CISR), Le Comité Femmes, Le Comité Jeunes, La Fédération européenne des retraité.e.s et des personnes âgées (FERPA), Eurocadres. La CES, c'est aussi un centre de formation et de recherche (ETUI).

Influencer la prise de décision européenne

Reconnue par l'UE, le Conseil de l'Europe et l'Association européenne de libre-échange (AELE) comme seule organisation syndicale interprofessionnelle européenne représentative, la CES, parlant d'une seule voix au nom des travailleuses et travailleurs européens, est active notamment :

- au Sommet social tripartite auquel elle prend part
- auprès de la Commission Européenne qui la consulte sur l'emploi et les politiques sociales
- auprès de l'intergroupe syndical du Parlement européen
- auprès du Conseil Economique et Social Européen

Représenter les travailleuses et travailleurs dans le cadre du dialogue social européen

Le dialogue social européen est inscrit dans le Traité. Il est un élément fondamental du modèle social européen. Dans ce cadre, la CES négocie au niveau intersectoriel avec les employeurs représentés par BusinessEurope (secteur privé), la SMEunited (PME) et le CEEP (secteur public) ou par secteurs à travers les fédérations syndicales européennes.

Les partenaires sociaux négocient :

- des accords-cadres mis en œuvre sous forme de directives européennes (congé parental, 1996 ; temps partiel, 1997 ; contrats à durée déterminée, 1999) ;

- des accords « autonomes » moins contraignants mis en œuvre par les employeurs (télétravailleurs, 2002 ; stress lié au travail, 2004 ; harcèlement et violence au travail, 2007 ; marchés du travail inclusifs, 2010 ; vieillissement actif et approche inter-générationnelle, 2017) ;
- des cadres d'actions (formation tout au long de la vie, 2002 ; égalité femmes-hommes, 2005 ; emploi des jeunes, 2013).

Des valeurs et des revendications au profit d'une société juste

La CES défend des valeurs sociales fondamentales : solidarité, égalité, démocratie, justice sociale et cohésion. Elle lutte pour :

- des augmentations salariales ;
- la pleine mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux ;
- des emplois de qualité pour toutes et tous ;
- un niveau élevé de protection sociale ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- une bonne santé et sécurité au travail ;
- la liberté de circulation pour les travailleuses et les travailleurs européens ;
- la fin du dumping social ;

- des services publics de qualité accessibles à toutes et tous ;
- un cadre européen pour améliorer le niveau des législations sociales nationales ;
- des actions contre le changement climatique tout en promouvant la Transition juste ;
- la promotion des valeurs sociales européennes dans d'autres parties du monde.

Dans le cadre de ses revendications, la CES organise des mobilisations telles que des journées d'action et des « euromanifestations » à l'occasion de sommets européens ou, plus récemment, contre la crise économique et les politiques d'austérité.

➤ Le congrès de Vienne (Autriche) : pour une Europe sociale, démocratique et écologique !

Le 14^e congrès statutaire de la CES s'est tenu à Vienne du 21 au 24 mai 2019 regroupant plus de 600 délégué.e.s syndicaux.les des 90 organisations syndicales nationales affiliées issues de 38 pays, des 10 fédérations syndicales européennes sectorielles et des comités permanents.

Avec 45 millions d'adhérent.e.s, la CES est la plus grande force syndicale organisée en Europe. Elle porte la vision d'un avenir meilleur pour toutes et tous au sein d'une Europe qui protège, une Europe durable, une Europe force de progrès social, « une Europe unie qui a un sens pour les travailleurs » comme l'a rappelé Alexander Van der Bellen, président fédéral de la République d'Autriche.



Le congrès a adopté les textes qui vont guider ses actions et ses revendications jusqu'en 2023 (Programme d'actions 2019-2023, Manifeste de Vienne, L'avenir de la CES), ainsi que trois motions d'urgence.

Une délégation UNSA impliquée !



L'UNSA y était représentée par une délégation paritaire composée de Laurent Escure, Rachel Brishoual, Christian Chevalier et Emilie Trigo, complétée par Chloé Bourguignon pour la délégation du Comité Jeunes.

Dans son intervention, Laurent Escure a rappelé les valeurs auxquelles l'UNSA est attachée en faveur

d'une Europe sociale, démocratique et économique et a affirmé que « nous devons promouvoir l'efficacité européenne pour lutter contre les extrémismes ».

Chloé Bourguignon, intervenant en tant que déléguée du Comité Jeunes, a rappelé l'importance du rôle des syndicats dans la transition écologique qui doit s'appuyer sur les jeunes.

➤ Le Manifeste de Vienne : Une Europe plus juste pour les travailleuses et les travailleurs

« Nous construirons un mouvement syndical renouvelé et plus fort, capable de s'organiser et de se mobiliser, de faire face aux défis que nous avons devant nous, d'anticiper et de façonner les changements à venir. Un mouvement syndical qui participe au renforcement de la démocratie et du progrès social en Europe ».

Reprenant les grandes lignes directrices du programme d'action 2019-2023, le Manifeste de Vienne rappelle le rôle fondamental de la CES dans la défense d'emplois de qualité, des droits des travailleuses et des travailleurs et d'une société juste en Europe.





Le Manifeste de Vienne, 13 initiatives pour un nouveau contrat social pour l'Europe

1. Un protocole de progrès social donnant aux travailleuses et travailleurs, aux syndicats et aux droits sociaux un statut primaire à inclure dans les Traités et dans la législation et la politique de l'UE
2. Relancer un plan d'investissements publics et privés pour des emplois de qualité dans tous les secteurs de l'économie et d'investissements publics dans les services publics, les biens publics et la protection sociale.
3. Réformer la gouvernance économique de l'UE pour promouvoir la justice sociale, l'emploi, la croissance durable, une taxation juste et progressive et le bien-être de la population.
4. Reconstruire le modèle social européen en renforçant et en mettant en œuvre le Socle européen des droits sociaux.
5. Renforcer le dialogue social bipartite et tripartite au niveau européen, national et sectoriel.
6. Renforcer la négociation collective pour parvenir à une hausse générale des salaires et à l'amélioration des conditions de travail par l'adoption d'une directive-cadre.
7. Lutter contre toutes les formes de discrimination, en particulier l'écart salarial entre les sexes.
8. Gérer le changement climatique, la numérisation, l'automatisation et la mondialisation avec une transition juste.
9. Réformer le droit de la concurrence et le droit des sociétés afin de garantir le respect total des droits sociaux et des droits syndicaux.
10. Réformer la législation européenne sur l'information-consultation, la représentation dans les conseils d'administration et les comités d'entreprise européens pour intégrer les travailleuses et travailleurs dans l'évolution et la restructuration de l'économie.
11. Façonner l'avenir du travail pour réduire les emplois précaires, étendre les droits et la protection des travailleuses et travailleurs aux nouvelles formes de travail, mettre un terme au « dumping » salarial et social et instaurer une mobilité équitable et une égalité de traitement.
12. Faire de l'apprentissage tout au long de la vie et du droit à la formation une réalité pour tous.
13. Construire un agenda européen juste et durable pour les politiques migratoires, la mondialisation, le commerce international par la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des autres Traités et outils des Nations Unies dont les conventions de l'OIT.

➤ Trois motions d'urgence adoptées

- « **Motion urgente sur la liberté et la protection des syndicalistes iraniens** » : la CES condamne la répression des manifestations du 1^{er} mai en Iran et appelle l'UE et ses États Membres à prendre toutes les mesures politiques et diplomatiques envers la République Islamique de l'Iran afin d'assurer la libération des dirigeant.e.s syndical.e.s arrêté.e.s et, plus généralement, la garantie des libertés civiles, politiques, sociales et syndicales en Iran.

- « **Motion urgente sur la situation en Autriche** » : la CES se félicite de la fin du gouvernement de coalition autrichien qui a mené une politique antisyndicale et antisociale depuis décembre 2017 aussi bien au niveau national qu'au niveau européen au cours de sa présidence du Conseil européen de juillet à décembre 2018. La CES assure sa solidarité aux travailleuses et travailleurs autrichien.ne.s et rejette tout populisme et nationalisme de droite.

CONFÉDÉRATION
**SYNDICAT
EUROPÉEN
TRADE UNION**

- « **Déclaration sur le Brexit** » : la CES attire l'attention sur le désastre que serait un Brexit sans accord et exige un accord qui donne la priorité aux travailleuses et travailleurs, qui protège les emplois, les droits au travail et la paix.

Le Congrès de la CES fixe la politique générale de l'organisation et élit les membres des organes statutaires : Comité exécutif, Comité de direction, Secrétariat général.

Laurent Berger, élu président de la CES, sera épaulé de 4 vice-président.e.s : José María (Pepe) Álvarez (Espagne), Bente Sorgenfrey (Danemark), Josef Stredula (République-tchèque), Miranda Ulens (Belgique).

➤ L'UNSA dans la CES

L'engagement de l'UNSA en faveur de la construction européenne, notamment de l'Europe sociale, et de la CES est une constante depuis sa création en 1993. Elle demande son adhésion officiellement à la CES à l'issue de son congrès de juin 1995 et lors de celui de mai 1998 réaffirme sa vocation et sa capacité à être membre de la CES, se déclarant prête à travailler au sein du mouvement syndical européen avec les organisations syndicales françaises qui partagent les mêmes vues sur l'Europe.

C'est dans cet esprit que l'UNSA, estimant que l'expression commune du syndicalisme français au niveau européen a un impact évident, conclut le 15 octobre 1998 un accord de partenariat avec la CFDT qui prévoit que les deux organisations harmoniseront leurs positions et parleront d'une seule voix à ce niveau.

L'UNSA devient membre à part entière de la CES le 20 mai 1999.

Luca Visentini a été reconduit en tant que secrétaire général au sein d'une équipe restreinte paritaire :

- **2 secrétaires généraux.les adjoint.e.s :**
Esther Lynch (Irlande), Per Hilmersson (Suède)
- **3 secrétaires confédéraux.les :** Liina Carr (Estonie), Isabelle Schöman (Allemagne), Ludovic Voet (Belgique).

20 ans après, au congrès de Rennes en avril 2019, l'UNSA affirme « *Les pays européens ont intérêt à se rassembler dans l'Union européenne et au sein du Conseil de l'Europe pour promouvoir les droits Humains, la démocratie et l'État de droit. Seule l'action à l'échelle de l'Europe a la taille critique pour s'imposer dans la mondialisation en en faisant une zone de référence sociale et environnementale* ».



La délégation UNSA au congrès de la CES à Vienne

➤ Au sein de la CES, l'UNSA est présente :

- **au Comité exécutif :** Laurent Escure, Rachel Brishoual
Composé de représentant.e.s des organisations membres de la CES, il se réunit quatre fois par an, peut adopter des positions communes, définir les actions au soutien des revendications de la CES et décider du mandat et de la composition des délégations négociant avec les organisations patronales européennes.
- **au Comité Jeunes :** Chloé Bourguignon
Organe institué en 1973 pour prendre en compte les intérêts des jeunes travailleuses et travailleurs au sein de la CES et développer l'engagement syndical chez les jeunes.
- **au Comité Femmes :** Emilie Trigo
Il existe depuis 1973 pour défendre l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et la conciliation vie familiale/vie professionnelle.
- **à la FERPA :** Jean-Marc Schäeffer
Créée en 1993, elle représente les intérêts de quelques

10 millions de retraité.e.s leur offrant l'opportunité de se faire entendre au niveau européen.

- **à Eurocadres :** Luc Martin-Chauffier
Créée en 1993 pour mieux refléter la présence de cadres dans les organisations membres de la CES, elle prend position sur les sujets qui concernent plus particulièrement les cadres.

et encore :

- à la Commission LGBT : Nicolas Gougain
- à la Commission Formation : Christine Savantré
- dans certains CISR qui organisent la coopération syndicale au niveau transfrontalier
- dans la fédération EPSU (services publics) : Alain Parisot
- dans la fédération ETF (transports)
- dans la fédération ETUCE-CSEE (éducation) : Christian Chevalier. ■

L'UNSA s'engage dans la bataille référendaire du NON à la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris)

Ce 19 juin 2019, le Bureau National de l'UNSA lance une campagne de mobilisation de ses structures syndicales dans la signature au référendum d'initiative partagée sur la proposition de loi

4,7 millions de signatures sont nécessaires pour contraindre le Parlement à examiner la proposition de loi (présentée en application de l'article 11 de la constitution) visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Parce qu'ADP est un enjeu de souveraineté de la France dans ses infrastruc-

tures stratégiques de mobilité, parce qu'ADP est une entreprise rentable (son cours en bourse a été multiplié par 3,5 depuis 2006), l'UNSA appelle donc l'ensemble de ses sympathisants à se mobiliser pour signer en ligne le référendum à l'adresse suivante :

www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1-

➤ Pour retrouver la carte postale "Avec l'UNSA je dis Non à la privatisation d'Aéroports de Paris", voici le lien : <https://nuage.unsa.org/index.php/s/KsFjglToUUtMsKL>



Avec l'UNSA je dis
NON
à la privatisation
d'Aéroports de Paris

Je signe
la pétition

www.referendum.interieur.gouv.fr

UNSA
Libres ensemble

CONGRÈS DE L'EPSU : pour des services publics de qualité avec un travail décent

L'UNSA Fonction publique a participé au 10^{ème} Congrès de l'EPSU (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics - FSESP) qui s'est tenu du 4 au 7 juin 2019 à Dublin. Ce congrès a lieu tous les 5 ans. Cette année, plus de 600 délégué.e.s ont mis l'accent sur l'Avenir pour tous avec la volonté de s'organiser pour des services publics de qualité et des emplois décents

Les évolutions numériques, l'urgence climatique, dans une société plus démocratique, avec une plus grande égalité entre les femmes et les hommes et avec de meilleurs salaires, sont autant d'enjeux et de défis pour les syndicats des services publics de toute l'Europe.

Lors de ce grand rassemblement, les délégués ont entendu les contributions de syndicalistes de tout le continent qui ont partagé leurs expériences en matière de lutte et de moyens d'action pour obtenir de meilleures conditions salariales et de travail. Partout, les services publics s'améliorent lorsque les agents obtiennent un accord équitable négocié dans le cadre du dialogue social.

Les coupes dans les dépenses publiques ont frappé les services publics à travers l'Europe au cours des dix dernières années. L'austérité affecte les femmes de manière disproportionnée, à la fois parce qu'elles utilisent davantage de services publics et parce qu'elle tendent à occuper les emplois les moins bien rémunérés.

Le congrès a adopté deux résolutions détaillant les actions conjointes des syndicats visant à **renforcer l'égalité des sexes et à réduire l'écart de rémunération entre femmes et hommes dans les services publics.**

Ces dernières années, les attaques contre les droits en Europe se sont généralisées et ont notamment touché les migrants et les réfugiés. Le Congrès a réaffirmé sa solidarité avec ceux qui fuient la persécution. Il a entendu les témoignages de membres travaillant avec des migrants. Ces affiliés de la FSESP

ont formé un réseau paneuropéen de travailleurs fournissant des services aux nouveaux arrivants. Avec les organisations de migrants, ils se battent **pour des services plus humains** et des emplois de qualité nécessaires à leur prestation. Les secteurs de l'énergie et de la santé ont également occupé une place importante dans les débats.

La FSESP est pleinement **engagée dans la lutte contre le changement climatique**, à commencer par la décarbonisation de la production d'électricité. Cependant, mettre en place un nouveau système énergétique européen nécessitera de réels investissements dans les infrastructures et les effectifs. Ce secteur doit être attractif pour les jeunes qualifiés et cela commence par des salaires compétitifs avec de bonnes conditions d'emploi.

Dans le secteur de la santé, les alertes des organisations syndicales concernant la privatisation des services et la monétisation croissante des soins ont été portées. **Les services sont sous pression** et parfois, les patients en subissent les conséquences. C'est surtout vrai pour les soins aux personnes âgées. Dans toute l'Europe, des multinationales s'emparent de plus en plus d'installations type EHPAD et cherchent à augmenter leurs profits.

Pour relever ces défis, **les travailleurs des services publics doivent s'organiser.** La syndicalisation est une priorité pour la FSESP et ses affiliés. Le pouvoir des syndicats repose sur la force numérique, mais également sur l'engagement. Ces deux piliers sont indispensables pour négocier. Au cours des cinq pro-



Les délégué.e.s des organisations syndicales françaises au congrès de Dublin

chaines années, la FSESP poursuivra ses efforts pour renforcer ses capacités et sa détermination.



La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP - EPSU European Federation of Public Service Unions) regroupe des syndicats de toute l'Europe. Elle représente 8 millions de travailleurs des services publics en Europe.

La FSESP est la région européenne de la fédération mondiale des services publics, l'ISP, et est également membre de la Confédération européenne des syndicats.

La FSESP travaille d'arrache-pied pour améliorer les conditions de travail, améliorer la santé et la sécurité ainsi que renforcer les droits de ses membres. En rencontrant les employeurs au niveau européen, le Parlement européen, la Commission ou des gouvernements nationaux, elle négocie des accords sur les meilleures pratiques qui améliorent la vie professionnelle des travailleurs des services publics et garantissent des services de qualité aux citoyens.

Les 600 délégués ont élu Mette Nord Présidente de la fédération et réélu Jan Willem Goudriaan Secrétaire général. ■

Rendez-vous salarial dans la fonction publique :



Les premières discussions avec le gouvernement se sont engagées, dès le 18 juin, pour préparer le rendez-vous salarial sur l'évolution des rémunérations des agents publics pour 2020. Il devrait avoir lieu le 2 juillet.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé au gouvernement ses demandes concrètes pour améliorer le pouvoir d'achat et la rémunération de tous les agents publics alors que l'inflation sur les 12 derniers mois atteint 1,3% ■

Rendez-vous salarial du 2 juillet 2019

Les revendications de l'UNSA Fonction Publique

L'UNSA fonction publique attend du gouvernement qu'il passe des mots aux actes pour le pouvoir d'achat des agents publics.

L'évolution des grilles indiciaires mise en œuvre depuis 2016, bloquée en 2018, était une réponse à l'allongement des carrières dans un contexte de blocage de la valeur du point d'indice pendant 5 ans ! Rien n'est sur la table depuis 2017 !

En 2020, l'UNSA demande au gouvernement des décisions concrètes pour améliorer la rémunération des agents publics.

L'UNSA Fonction Publique revendique et propose :

- Un dégel de la valeur du point d'indice, base des rémunérations des agents titulaires et contractuels, alors que l'inflation sur 1 an s'élève à 1,3%.
- Une progression des grilles indiciaires par l'ajout de points d'indice pour tous les agents publics.
- Une mesure indemnitaire exceptionnelle défisialisée pour tous
- Des régimes indemnitaires bénéficiant à tous les agents publics et revalorisés
- Une revalorisation de la rémunération des sujétions particulières (astreintes, travail de nuit, travail dominical...)
- La reconduction du dispositif GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat)
- Une harmonisation des règles concernant les CET (Compte Épargne Temps) (monétisation, modalités d'utilisation dont transfert...) dans les trois versants de la Fonction Publique
- La pérennisation du dispositif de compensation de la hausse de la CSG prévu pour les seules années 2018 et 2019, avec un re-calcule de l'indemnité lors de chaque changement de situation.
- L'ouverture d'un chantier sur les prestations d'action sociale dans les trois versants de la fonction publique
- Une participation significative des employeurs publics à la protection sociale complémentaire (mutuelle) des agents
- La suppression du jour de carence

Avec l'UNSA Fonction Publique, le service public au cœur !

Congrès de l'UNSA Fonction Publique résolument tourné vers l'avenir

Le second congrès de l'UNSA Fonction Publique s'est tenu le 25 juin à Bagnolet. Les représentants des fédérations et des syndicats de la fonction publique adhérant à l'UNSA ont réfléchi à l'avenir du syndicalisme et de la fonction publique à l'heure des bouleversements créés par la nouvelle loi de « Transformation fonction publique ».



Le congrès a élu son secrétariat national pour un mandat de 4 ans.

- Secrétaire Général : Luc Farré
- Secrétaires Généraux adjoints : Philippe Capon, Françoise Kalb, Sylvie Ménage, Frédéric Marchand

- Trésorière : Sophie Rémorini
- Trésorier adjoint : Pierre Chateau
- Secrétaires nationaux : Annick Fayard et Alain Parisot
- Conseillers nationaux : Stéphane Daval, Gilles Frostin, Ludovic Palisson et Claudine Rondeau.

IMAGINONS ENSEMBLE
Le service public
DE DEMAIN

L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

1^{ère} partie



L'OIT, une organisation centenaire

Fondée en 1919 dans le cadre du Traité de Versailles pour contribuer à promouvoir une paix fondée sur la justice sociale, l'OIT est la 1^{ère} agence spécialisée des Nations Unies quand elle prend la suite de la Société des Nations en 1945 pour le maintien de la paix et la sécurité internationale.

Grande dépression, 2^{nde} guerre mondiale, décolonisation, Solidarnosc, Apartheid entre autres valent à l'OIT le prix Nobel de la Paix en 1969 à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire.

Une structure originale basée sur le tripartisme et le dialogue social

L'OIT rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs de ses 187 États-membres dans le cadre d'une institution tripartite au sein de laquelle chacun participe aux délibérations sur un pied d'égalité incarnant ainsi le dialogue social en action.

Une mission de justice sociale pour une paix durable et universelle

Cette mission, c'est quatre objectifs stratégiques :

- promouvoir et mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail,
- accroître les possibilités d'obtenir un emploi décent,
- étendre le bénéfice et l'efficacité de la protection sociale pour tous,
- renforcer le tripartisme et le dialogue social.

L'OIT, un observatoire international incomparable

En mettant en œuvre des programmes internationaux pour promouvoir les droits fondamentaux de l'homme et améliorer les conditions de vie et de travail, en élaborant des normes interna-



tionales du travail étayées par un système de contrôle unique en son genre, en réalisant des activités de formation, d'éducation et de recherche et en publiant rapports, enquêtes et résolutions, l'OIT est un observatoire international incomparable pour toutes les questions ayant trait au monde du travail.

Les normes internationales du travail, des règles du jeu pour l'économie mondiale

Les normes internationales du travail sont des instruments juridiques élaborés par les gouvernements, employeurs et travailleurs visant à établir les principes et droits fondamentaux dans le monde du travail.

Elles prennent la forme de conventions et recommandations, ou encore déclarations et autres résolutions faisant autorité et réaffirmant l'importance de certains principes et valeurs.

Cela représente à ce jour 189 conventions et 202 recommandations. Parmi elles, 8 conventions, qualifiées de fondamentales, ont été reprises dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998. Les conventions fondamentales s'appliquent à tous les États membres, qu'ils les aient ou non ratifiées, alors que les autres conventions n'ont de valeur contraignante que pour les États qui les ont ratifiées. Quand aux recommandations, sans caractère contraignant, elles

viennent en complément en posant des principes directeurs.

Les normes internationales font l'objet de campagnes de promotion en vue de leur ratification et d'un bilan annuel à l'occasion de la CIT.

La Conférence Internationale du Travail, force motrice de l'OIT

Les grandes orientations de l'OIT sont établies par la Conférence Internationale du Travail (CIT), qui se réunit une fois par an en juin à Genève. Cette conférence rassemble les délégué.e.s des gouvernements, travailleurs et employeurs des États membres.

Véritable parlement mondial du travail, elle élabore et adopte les normes internationales du travail et constitue un forum de discussions sur les questions sociales et de travail.

2019, Conférence Internationale du Travail du Centenaire de l'OIT

La 108^e session de la Conférence Internationale du Travail s'est tenue du 10 au 21 juin 2019. Elle a rassemblé plus de 7500 délégué.e.s et autres participant.e.s des délégations tripartites et invité.e.s d'organisations non gouvernementales pour travailler à une nouvelle norme sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, à la déclaration du centenaire de l'OIT et au rapport sur l'avenir du travail. ■

L'index égalité femmes-hommes, un nouvel outil pour plus d'égalité !



Rappel : toutes les entreprises doivent respecter l'égalité professionnelle :

- L'article L 1142-5 du code du travail précise qu'il incombe à tous les employeurs « de prendre en compte les objectifs en matière d'égalité professionnelle » et de « prendre les mesures permettant de les atteindre ».
- L'article L 1142-4 du code du travail prévoit que des mesures temporaires peuvent être prises au seul bénéfice des femmes visant à établir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en particulier en remédiant aux inégalités de fait qui affectent les chances des femmes.
- L'article L4121-3 du code du travail dispose que l'évaluation des risques tient compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe et conduit l'employeur à mettre en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Janvier 2019 : Publication de l'index égalité femmes-hommes

Le décret relatif aux modalités d'application et de calcul de l'Index de Egalité femmes-hommes est paru au Journal Officiel le **9 janvier 2019**.

L'obligation de publication de la note de l'index égalité femmes-hommes concernera les entreprises d'au moins **1000 salariés dès le 1^{er} mars 2019**, celles d'au moins **250 salariés à compter du 1^{er} septembre** ; celles d'au moins **50 salariés au 1^{er} mars 2020**.

À terme, **chaque année avant le 1^{er} mars, les entreprises devront ainsi publier sur leur site internet la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes**. Elles devront également la communiquer, avec le détail des différents indicateurs, à leur Comité social et économique (CSE) ainsi qu'à l'inspection du travail (Directcte).



Indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer

L'Index, sur 100 points, se calculera à partir de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise fait moins ou plus de 250 salariés :

- **L'écart de rémunération femmes-hommes,**
- **L'écart de répartition des augmentations individuelles,**
- **L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),**
- **Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,**
- **Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.**

Le décret et ses annexes fixent les références à considérer (période, effectifs, éléments de rémunérations...) et détaillent le mode de calcul. **La plupart des données à prendre en compte figurent par ailleurs déjà dans la base de données économique et sociale des entreprises (BDES).**

Lorsque l' « Index de l'égalité Femmes-Hommes » est inférieur à 75 points (sur 100), l'entreprise dispose d'un délai de 3 ans pour se mettre en conformité. À l'expiration de ce délai, si les résultats obtenus sont toujours en deçà de ce niveau, l'employeur pourra se voir appliquer une pénalité financière jusqu'à 1 % de la masse salariale. ■

L'influence des directives communautaires sur notre droit social national

Le droit social actuel est sans conteste l'œuvre d'une rencontre entre le droit social national et le droit social communautaire. Bien au-delà des traités communautaires, ce que l'on appelle communément le droit dérivé : les règlements et surtout les directives communautaires ont considérablement fait évoluer le droit du travail français



Quels effets ont les directives qui n'ont pas été transposées dans notre droit interne ?

Les directives non transposées créent des droits pour les particuliers

Lorsque les directives ne sont pas transposées dans notre droit interne, les particuliers peuvent se prévaloir de celles-ci à l'encontre d'un État qui aurait méconnu le droit découlant de celles-ci. Selon une jurisprudence constante de la Cour dans tous les cas où les dispositions d'une directive apparaissent, du point de vue de leur contenu, **inconditionnelles et suffisamment précises**, les particuliers sont fondés à les invoquer devant les juridictions nationales à l'encontre de l'État, soit lorsque celui-ci s'est abstenu de transposer dans les délais la directive en droit national, soit lorsqu'il en a fait une transposition incorrecte.

Les directives non transposées ne créent pas d'obligations pour les particuliers ou les entreprises

Seul le droit national est source directe d'obligations. Si une directive n'est pas transposée en droit interne, une directive ne peut pas avoir créé d'obligation à la charge de l'employeur (ou de l'entreprise) considéré comme un particulier.

Se prévaloir en justice d'une directive non transposée permet pour un particulier de demander l'annulation des mesures nationales en cause (dispositions contraires à la directive ou lacunes dans la transposition) ou d'attaquer tout acte contraire aux objectifs d'une directive en vigueur.

➤ Qu'est-ce qu'une directive ?

Ce sont des sources générales et obligatoires quant aux objectifs qu'elles assignent aux États membres. En revanche, elles laissent à ces derniers le choix des moyens juridiques pour assurer leur mise en œuvre. La Cour de justice de l'union européenne est attentive quant à la transposition des directives au niveau national. L'État qui n'aura pas incorporé la directive au droit interne dans le délai fixé fera l'objet d'un recours en manquement, accepté par la CJUE. Il en sera de même quand les autorités nationales auront dénaturé les exigences contenues dans la directive.

➤ Parmi les directives les plus influentes transposées dans notre droit du travail on retrouve notamment :

• La directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000

portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Celle-ci vise à garantir que les personnes d'une religion ou de convictions, d'un handicap, d'un âge ou d'une orientation sexuelle donnés ne subissent pas de discrimination et bénéficient de l'égalité de traitement sur le lieu de travail.

• La directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989

relative à la sécurité et à la santé au travail. Celle-ci oblige les employeurs à prendre des mesures adéquates pour rendre le travail plus sain et sûr. Apparaît notamment l'obligation de sécurité de l'employeur.

En revanche, de nombreuses directives n'ont pas été intégrées dans notre droit interne. C'est le cas notamment de la **directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003** portant sur certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

Elle définit des prescriptions minimales relatives au temps de travail et aux temps de repos. Saisie plusieurs fois depuis 2003, la Cour de cassation demande en vain au législateur de modifier les dispositions nationales qui ne seraient pas conformes à l'article 7 de la directive n°2003/88/CE. Est visé notamment l'article L. 3141-5 du Code du travail qui limite l'acquisition des droits à congés payés par un salarié en situation de congé pour cause d'accident du travail ou de maladie professionnelle à une période ininterrompue d'un an...

Possibilité de reconnaître un préjudice d'anxiété à tous les salariés exposés à l'amiante

L'amiante est la cause de plusieurs types de maladies : l'asbestose, le cancer du poumon, le mésothéliome, etc. Les dangers directs que cette substance causent à la santé sont définis par la recherche médicale, mais nombreux sont les dommages collatéraux. Il existe deux catégories de préjudice. Le préjudice économique qui contraint les salariés à quitter prématurément leur travail. Dans ce cas de figure, ces salariés exposés perdent une chance de terminer leur carrière professionnelle à terme et le montant de leur retraite en est affecté. Le second préjudice est appelé **préjudice d'anxiété**. Il se définit comme une angoisse engendrée par la crainte d'être contaminé. Elle peut entraîner des troubles psychologiques graves.

La Cour de cassation a rendu le 5 avril 2019 (*Cass. ass. plén. 5 avril 2019, n° 18-17442*) une décision importante dans laquelle elle reconnaît désormais que tout salarié exposé à l'amiante peut faire valoir un préjudice d'anxiété.



Un nombre plus important de salariés peuvent être concernés par le préjudice d'anxiété :

En élargissant la reconnaissance du préjudice d'anxiété aux salariés qui n'ont pas travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998, le nombre d'actions en reconnaissance risque d'augmenter.

La preuve de la responsabilité de l'employeur par le salarié :

La responsabilité de l'employeur n'étant pas automatique, le salarié s'estimant **victime du préjudice d'anxiété en raison de la présence de l'amiante** dans son établissement devra démontrer la preuve du manquement à l'obligation de sécurité de l'employeur afin d'engager sa responsabilité.

Pour ce faire, le salarié **devra prouver l'exposition significative à l'amiante** justifiant son préjudice. L'établissement n'étant pas classé, l'exposition au risque d'amiante doit être prouvée.

De son côté, l'employeur pourra tenter de s'exonérer de sa responsabilité, en démontrant avoir pris toutes les mesures de prévention et de sécurité nécessaires. ■

Pour toute question relative à ces articles, n'hésitez pas à contacter le Service Juridique National à l'adresse mail suivante : juridique@unsa.org

L'évolution législative et jurisprudentielle de l'exposition des salariés à l'amiante

Loi 1998-1194 du 23 décembre 1998 et décret 1999-247 du 29 mars 1999 :

Les salariés particulièrement exposés à l'amiante sans pour autant avoir nécessairement développé une maladie professionnelle liée à cette exposition peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'un dispositif de cessation anticipée d'activité, plus communément dénommé **« préretraite amiante », assorti d'une allocation de cessation anticipée d'activité (ACAATA)**. Sont concernés pour l'essentiel les salariés ayant travaillé dans un établissement de fabrication de matériaux contenant de l'amiante, un établissement de flochage et de calorifugeage à l'amiante ou un établissement de construction et de réparation navales.

Le 11 mai 2010, la Cour de cassation a reconnu le **préjudice spécifique d'anxiété des salariés** ayant travaillé sur un site inscrit sur la liste des établissements ouvrant droit à la préretraite amiante (ACAATA), instituée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999.

Ce 5 avril 2019, la Cour de cassation a franchi un pas en procédant à un réexamen complet de la question. Saisis par des salariés d'EDF (entreprise non classée), les juges, tout en ne remettant pas en cause le versement de l'indemnisation du préjudice d'anxiété des salariés éligibles à l'ACAATA **décidèrent que les salariés des établissements non-inscrits puissent obtenir une indemnisation en agissant sur le fondement de la responsabilité de droit commun de l'employeur, au titre d'un manquement à son obligation de sécurité.**

Loi Pacte : les mesures sociales à retenir par les élu.e.s

Plusieurs mesures sociales contenues dans la loi réforment les seuils d'effectifs, modifient les dispositifs de l'épargne salariale, de l'épargne retraite. Pour la plupart, elles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



➤ Les nouvelles mesures sur les seuils

- le mode de calcul des seuils d'effectifs se conforme aux règles issues du Code de la sécurité sociale, plus restrictives que celles du Code du travail, (intérimaires ou apprentis pourraient être exclus...);
- certains seuils sont ajustés, d'autres relevés et le nombre de ceux fixés à 20 salariés est réduit, la loi privilégiant les seuils de 11, 50 et 250 salariés (ex : est relevé de 20 à 50 salariés le seuil où un règlement intérieur est obligatoire au sein de chaque entreprise ou établissement);
- le franchissement des seuils d'effectifs doit être atteint ou dépassé pendant 5 années civiles consécutives, (cela ne concerne pas les IRP pour lesquels la durée de franchissement exigée reste d'un an (ex : pour la création d'un CSE à partir de 50 salariés). À l'inverse, le franchissement à la baisse sur une année civile aura pour conséquence d'exonérer immédiatement l'employeur de l'obligation en question.

L'UNSA déplore que, sous couvert de simplification, le relèvement ou le franchissement des seuils soit préjudiciable aux intérêts des travailleurs et à la transparence dans les PME.

➤ L'épargne retraite simplifiée

Les mesures adoptées prévoient d'harmoniser les différents produits collectifs ou individuels, les sorties par anticipation (ex : décès du conjoint titulaire ou de la personne liée par un Pacs au titulaire), le choix entre une sortie en rente ou en capital. La loi prévoit la transférabilité des droits acquis entre les différents types de plans d'épargne retraite. Les épargnants devront bénéficier d'une information détaillée.

Le taux réduit de 16% du forfait social actuellement applicable aux versements réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) sous certaines conditions, devrait être généralisé à l'ensemble des plans d'épargne retraite d'entreprise (PER).

➤ Des mesures en faveur de l'épargne salariale

La loi opère un rapprochement des règles entre intéressement et participation :

- elle relève le plafond de la prime d'intéressement et élargit la distribution du reliquat à l'intéressement. Elle supprime le forfait social sur tous les versements d'épargne salariale (intéressement, participation, abondement de l'employeur) pour les entreprises de moins de 50 salariés, et seulement pour l'intéressement dans les moins de 250 ;
- un intéressement lié à un projet interne à l'entreprise peut être mis

en place, et non plus seulement celui lié à un projet avec d'autres entreprises ;

- pour favoriser l'accès des PME à ces dispositifs, la loi incite à nouveau les branches à négocier avant le 31 décembre 2020 un dispositif d'intéressement, de participation ou un plan d'épargne. Ce régime devra être adapté aux entreprises de moins de 50 salariés.

Les dispositions en faveur de l'épargne salariale sont, pour certaines, entrées en vigueur le 24 mai. À noter que les modifications prévues pour les seuils impacteront l'épargne salariale dès le 1^{er} janvier 2020.

➤ Le renforcement de la prise en compte de la RSE

La loi Pacte introduit une logique de Responsabilité sociale des entreprises dans le Code civil en prévoyant qu'une entreprise doit être «gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité».

➤ Administrateurs salariés

La loi prévoit également des mesures pour augmenter le nombre d'administrateurs salariés et leur temps de formation. Pour l'UNSA, cela ne va pas assez loin et c'est donc une occasion manquée de mieux associer les salariés à la gouvernance de l'entreprise. ■

NOUVEAU

SalonsCE PARIS LA DEFENSE

LE RENDEZ-VOUS NATIONAL DES ÉLUS DE CE/CSE
ET DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL



POUR FAIRE
LE PLEIN DE
NOUVEAUTÉS
ET DÉCOUVRIR
LES DERNIÈRES
TENDANCES

NOUVEAU LIEU

PARIS 24>26
LA DEFENSE ARENA SEPTEMBRE 2019

3 JOURS
350 EXPOSANTS
30 CONFÉRENCES



Animations
et festivités



Avantages
aux salariés



Divertissements
& billetterie



Fonctionnement
du CE/CSE



Vacances
et voyages



Missions économiques
& sociales

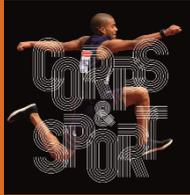


Chocolats, vin
& gastronomie



Organisation
d'événements

Corps et sport



Que se passe-t-il dans notre corps quand on fait du sport ?

Cette exposition participative aborde le corps à l'épreuve de l'activité sportive, qu'elle soit professionnelle ou amateur.

Tapis équipés de capteurs, plateforme de force pour mesurer son impulsion... de nombreux dispositifs ludiques invitent les visiteurs à tester ainsi qu'à évaluer leurs performances physiques, techniques ou tactiques.

L'exposition se prolonge par l'étude des liens entre sport et société : dépassement de soi, performances, gestes techniques et matériels des grands sportifs...

Cité des Sciences et de l'Industrie - Paris
Jusqu'au 5 janvier 2020 ■

Rapport sur les inégalités en France - Édition 2019



Les inégalités sont au cœur des tensions sociales. Pour éclairer le débat public et les politiques à mener, un diagnostic est nécessaire. L'objectif de ce 3^{ème} rapport publié par l'Observatoire des inégalités est de dresser un état des lieux complet, en faisant un point sur les revenus, l'éducation, le travail, les conditions de vie ou encore la représentation des différentes catégories de la population dans la vie politique. Il met en lumière les écarts cachés derrière les moyennes souvent trompeuses, notamment selon les milieux sociaux, le sexe, l'âge, l'origine et les territoires. Un document précieux pour se forger une opinion éclairée sur l'état de la société française et les questions de justice sociale.

En vente sur inegalites.fr - 9 euros. ■

3 questions à



Crédit Mickael Bouguin pour le I.

Eric Fottorino

1 **Après l'hebdomadaire « Le I » et la revue America, vous vous lancez dans une nouvelle aventure éditoriale, avec la parution d'un trimestriel. Quel est votre objectif en créant cette revue ? Pourquoi Zadig ?**

Il me semble que depuis quelques années, avec les bouleversements sociaux, politiques et technologiques qui secouent notre pays, celui-ci est devenu illisible. Ma première ambition avec Zadig, c'est de rendre à nouveau la France lisible. Donc plus compréhensible. Pour qu'on puisse l'aimer mieux en se rapprochant de ses réalités souvent vues de trop loin ou de trop haut, en particulier par tous ceux qui ne jurent plus que par les écrans et les réseaux sociaux, loin du concret des gens, du terrain, de ce qu'on appelle parfois « la vraie vie ». Parce que je crois à l'écrit, parce que je crois à la lecture, à l'intelligence collective faite d'une multitude de regards, je rêvais depuis longtemps d'une aventure qui raconterait notre pays. Avec des mots porteurs comme il existe des murs porteurs. Au moment où notre société se

fracture en multiples archipels qui ne communiquent pas entre eux, j'ai la conviction qu'elle manque d'un récit à partager. C'est ce récit, tissé de tous les récits qui racontent la France d'aujourd'hui, que propose Zadig pour être utile et recréer du lien. Ecrire un « nous » qui l'emporte sur tous les égoïsmes du « moi je ». Les reportages déjà publiés sur les pêcheurs du Guilvinec ou sur la vie d'une infirmière libérale des Hauts de France illustrent cette ambition.

Pourquoi Zadig ? Pour dire non au renoncement. Parce que le héros voyageur de Voltaire, malgré les épreuves qu'il traverse, trace son chemin avec obstination, sans abandonner sa quête de bonheur, sans jamais baisser les bras. Zadig a de la volonté, de l'imagination et une intelligence empirique qui le mènent à sa destinée sans qu'elle soit une fatalité. Cette résilience, Zadig la puise dans sa curiosité pour l'autre, dans son besoin d'écoute pour mieux comprendre. Il ressemble à la France et aux Français, capable de toucher le bas mais aussi de donner le coup de pied au fond pour remonter. Ils tombent sept fois et se relèvent huit...

Eric Fottorino

Journaliste, écrivain

« Ayant poursuivi une carrière de journaliste, puis de directeur du célèbre quotidien du soir, qu'il a relatée dans une odyssée passionnante « Mon tour du Monde », Eric Fottorino est également connu comme essayiste et romancier où son œuvre est couronnée de nombreux prix. En 2014, il figure parmi les co-fondateurs de l'hebdomadaire « Le 1 » et en 2017, parmi ceux du trimestriel America. Depuis 2019, il présente chaque mercredi à 22h30 l'émission « Ouvrez le 1 » sur France Info. Cofondateur de Zadig en mars de la même année ».

Pour s'abonner à Zadig : Service Abonnement : abonnement@zadiglemag.fr - 01 44 70 14 75
Zadig est aussi diffusé en kiosque.

2 Ce premier numéro s'intitule « Réparer la France ». Est-ce à dire que pour vous, la France est malade, qu'elle est en panne ? Quels sont, à votre avis, les outils de la réparation ?

Oui, elle est malade de ses fractures entre les villes et les campagnes, les grandes métropoles et les cités plus modestes, entre ceux pour qui la mobilité - sociale et géographique - va de soi et ceux qui ne parleront jamais plusieurs langues, ne quitteront jamais leur territoire d'origine pour trouver un emploi, ne bénéficieront jamais de formations gratifiantes pour améliorer leur existence. Ces fractures ne sont pas nouvelles, mais elles se sont creusées au point d'être inacceptables pour beaucoup. C'est en partie l'origine du mouvement des Gilets jaunes, une relégation sociale doublée du sentiment d'être méprisé. Réparer, c'est d'abord dire, raconter, témoigner.

D'où le lancement de Zadig.

C'est aussi redonner vie et vivacité à l'engagement de chacun là où il se trouve, revivifier la démocratie locale, dans des dimensions où on a l'assurance qu'on peut agir avec efficacité, qu'on peut être écouté et valorisé.

C'est enfin partager les meilleures pratiques d'intégration sociale, loin des écrans et des réseaux sociaux ravageurs qui font monter les colères et parfois les haines.

3 En rupture de stock quelques jours après sa parution, Zadig a dû être réimprimé et se situe, avec un tirage à 90.000 exemplaires, en tête des ventes des essais et documents. Comment expliquez-vous ce succès ?

Ce succès nous a surpris pas son ampleur. Il traduit probablement une attente qui s'est sentie prise en compte dans Zadig. L'écrivain Colette disait que, parfois, la littérature touche un nerf. Eh bien je crois que notre publication a touché un nerf dans le sens où les lecteurs soit se sont reconnus, soit on été heureux qu'on leur raconte sans agressivité ni idéologie des facettes de notre pays tel qu'il est, incarné tant pas de grands écrivains ou intellectuels que par des anonymes qui font avancer les choses dans les fonctions qu'ils occupent, tel ce prof de Cagnes sur mer réputé mondialement pour ses méthodes pédagogiques auprès des jeunes. Que nous racontions le Creusot avec Christian Bobin, Le Havre avec Maylis de Kérangal, ou la vie quotidienne à Vierzon où les services publics et les commerces ferment les uns après les autres, on n'est jamais en surplomb. On décrit le réel et ce récit entièrement dédié à la France manquait probablement. A présent il faut confirmer ce succès. Le numéro 2 de Zadig paru le 13 juin porte sur la nature et nous. Avec le dernier grand entretien de Michel Serres, émouvant et passionnant, des textes de Sylvain Tesson, Axel Kahn, Véronique Olmi ou Michel Winock, je suis confiant dans notre capacité à satisfaire la curiosité et les exigences de nos lecteurs !

Berthe Morisot, femme impressionniste



Le très beau musée d'Orsay est incontournable par ses collections qui présentent l'art occidental de 1848 à 1914, dans toute sa diversité : peinture, sculpture, arts décoratifs, art graphique, photographie, architecture... Cette fois, le Musée met à l'honneur le parcours de Berthe Morisot (1841-1895), peintre avant-gardiste et figure majeure de l'impressionnisme, pourtant moins connue que ses amis Manet, Degas ou Renoir.

À travers ses peintures d'après modèles, cette artiste iconoclaste s'est attachée à représenter les grands thèmes de la vie. Elle a ainsi brossé des scènes saisissantes de l'intimité de la vie bourgeoise, des escapades champêtres, ou encore des moments de travail domestique féminin propres à son époque.

Musée national Picasso - Paris
Jusqu'au 25 août 2019

Illusions Exposition



Cette exposition questionne les phénomènes visuels, sonores et tactiles qui trompent notre cerveau. Une quarantaine de mises en situation interactives en jalonnent le parcours. Après avoir joué, nous sommes invités à décrypter les tours que ces illusions jouent à notre cerveau.

L'exposition présente ainsi quatre catégories d'illusions et pour chacune le mécanisme d'analyse cérébrale à l'œuvre.

Pour enfants à partir de sept ans et pour tous, une expo qui dérouté, fascine et interroge.

Palais de la Découverte - Paris
Jusqu'au 25 août 2019

Transition écologique : “ Pas assez vite ! ” pour le Haut Conseil pour le Climat

Les périodes de canicule comme celle de la fin de mois de juin devraient hélas se multiplier dans les années à venir, elles sont symptomatiques du réchauffement climatique et nous rappellent qu'il y a urgence à agir. Pourtant l'urgence ne semble pas être forcément la qualité première des décisions prises par le gouvernement, tel que le souligne le Haut Conseil pour le Climat

Cette instance de onze membres (scientifiques, économistes, ingénieurs et experts) mise en place par Emmanuel Macron en novembre 2018 n'est pas tendre avec les actions des gouvernements français contre le changement climatique, jugées « nettement insuffisantes », dans son premier rapport qu'il vient de rendre public le 26 juin dernier. « Les actions engagées par la France face au changement climatique sont nettement insuffisantes », déplore la climatologue Corinne Le Quéré, présidente de cette instance indépendante.

Ces experts jugent le dispositif actuel de lutte contre le changement climatique trop timoré au regard des enjeux.

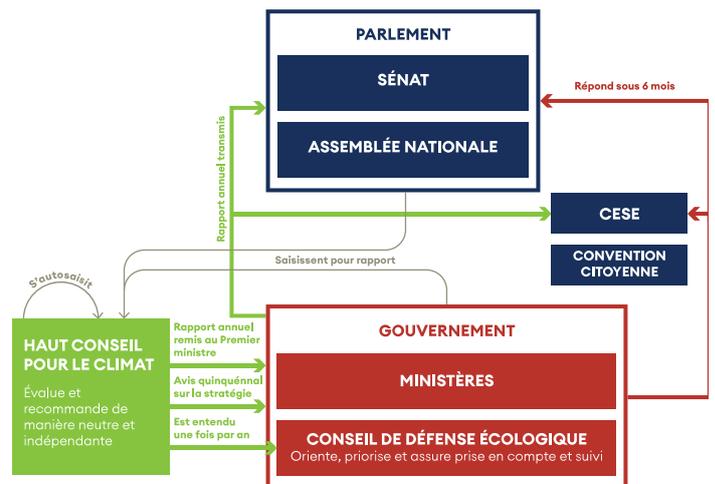
La France est en retard sur ses objectifs en matière de climat. Le « budget carbone 2015-2018 » n'a pas été respecté. La baisse annuelle des émissions de 1,1% sur cette période est presque deux fois moins que prévue. Selon le Haut Conseil, le rythme devra tripler d'ici 2025 pour respecter les engagements.

Aussi le Haut Conseil pour le Climat adresse un certain nombre de recommandations au gouvernement :

- 1 Assurer la compatibilité de chaque loi et de chaque grand projet avec l'objectif de neutralité carbone ;
- 2 Intégrer le prix du carbone dans l'activité économique de façon plus vigoureuse, efficace, juste et transparente, y compris avec une révision en profondeur de la taxe carbone pour la faire évoluer ;
- 3 Evaluer systématiquement l'impact des investissements réalisés et mesures prises sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- 4 Soutenir l'emploi et l'économie à long terme en planifiant les changements structurels nécessaires ;
- 5 Assurer une transition juste et équitable, en tenant compte des impacts sur les inégalités sociales ou géographiques ;
- 6 Harmoniser les politiques nationales, régionales, et Européennes en matière de climat.

Et le Haut Conseil pour le Climat de conclure « Si des actions supplémentaires ne sont pas rapidement mises en œuvre, le rythme du réchauffement climatique pourrait s'accroître. »

Le rapport est téléchargeable sur le site du Haut Conseil pour le Climat : <https://www.hautconseilclimat.fr/rapport-2019/>



Abonnement **UNSA Magazine**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

10€ 8 numéros

- La revue d'un syndicalisme novateur
- L'UNSA : une organisation interprofessionnelle en plein essor
- Des adhérents unis pour une société solidaire



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Coupon à envoyer à : UNSA 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet (chèque à l'ordre de l'UNSA)



Construire à la puissance Up, c'est améliorer le quotidien des salariés en affirmant ses valeurs.

Créé il y a 50 ans par des militants syndicaux, le groupe Up vous accompagne pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés : pause déjeuner, action sociale, culture, cadeaux, loisirs. Choisir le groupe Up, c'est choisir un groupe indépendant, dont la maison mère est une coopérative détenue à 100% par ses salariés & un acteur emblématique de l'Économie Sociale et Solidaire, qui ne cesse de diversifier ses solutions, répondant ainsi aux enjeux liés aux conditions de vie et de travail. Affirmez vos valeurs en choisissant un groupe engagé, solidaire, coopératif et proposant des solutions sociales et culturelles innovantes.

-  Chèque Culture
-  Cadhoc
-  Chèque Déjeuner
-  Chèque Domicile
-  Appli'CE
-  Chèque de Services

Retrouvez les solutions du groupe Up pour favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés : solutions.up-france.fr

Le Groupe Up est partenaire de



Ça fait du bien au quotidien

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).